



**Assemblée départementale
Décision modificative 2023
Réunion du 20 octobre 2023**

PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental de l'Isère s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, le vendredi 20 octobre 2023 à 9h30, sous la présidence de M. Jean-Pierre Barbier, Président, assisté de Mme Séverine Battin, Directrice générale des services du Département.

Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Franck Benhamou, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc-Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, Mme Imen De Smedt, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, Mme Martine Faïta, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay

ABSENTS - EXCUSÉS :

M. Robert Duranton donne pouvoir à M. Olivier Bonnard
M. Roger Marcel donne pouvoir à Mme Isabelle Mugnier
Mme Frédérique Puissat donne pouvoir à Mme Isabelle Dugua
Mme Sophie Romera donne pouvoir à M. Simon Billouet
Mme Catherine Simon donne pouvoir à M. Jean Papadopulo
M. Gérard Dézempte
M. Pierre-Didier Tchétché

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

En préambule, le Président évoque les événements en Arménie et en Israël ainsi que l'assassinat du Professeur Dominique Bernard à Arras et les attentats à Bruxelles. Il adresse ses remerciements aux forces de sécurité et aux agents du service public.
Une minute de silence est observée en mémoire des victimes.

Le Président rend ensuite hommage à M. Pierre Gimel, conseiller départemental de 1989 à 2021, et ancien vice-président aux finances et aux ressources humaines, décédé le 9 septembre 2023.

Le Président propose de désigner M. Julien Polat comme secrétaire de séance.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président propose d'arrêter le procès-verbal de la séance publique du 30 juin 2023.
Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.

DOSSIER N°2023 DM 2023 F32 1

Rapporteur : M. Jean-Pierre Barbier

Désignation de vice-présidents

Présentation du rapport par M. Barbier.

Pas d'intervention

Le Président fait procéder au vote : décision de compléter la commission permanente

Décision adoptée à l'unanimité

Le Président annonce à 9h54 que le dépôt des listes de candidatures pour les postes vacants de la commission permanente est ouvert et dépose la liste pour la majorité avec les candidatures de Mme Aurélie Vernay au poste de 8^{ème} vice-présidente et de M. Cyrille Madinier au poste de 10^{ème} vice-président.

Il ajoute que M. Christophe Revil sera désigné vice-président délégué en charge de la gestion de l'eau.

--

Le Président porte à la connaissance de l'assemblée la création du groupe Isère, écologie solidarité (IES) suite à la démission de 5 élus du groupe Union de la gauche écologiste et solidaire (UGES). Ce nouveau groupe est composé de Mmes Couvent, Questiaux et MM. Badouard, Cucarollo et Tchétché.

--

DOSSIER N°2023 DM 2023 A 05 02

Rapporteur : Mme Annie Pourtier

Evolution de la convention constitutive de la Maison des réseaux de santé Isère (MRSI) destinée à porter le nouveau dispositif d'appui à la coordination (DAC)

Mme Hartmann, représentante du Département au sein de la MRSI, quitte l'hémicycle.

Présentation du rapport par Mme Pourtier.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

Ne prend pas part au vote (1) : Mme Delphine Hartmann

La délibération est adoptée à l'unanimité

--

Présentation du vœu « Pour une revalorisation anticipée des minima sociaux » au nom du groupe IES par Mme Pauline Couvent.

En application des modalités de l'article 10 du règlement intérieur du Conseil départemental, le Président précise que ce vœu fait l'objet d'un porté à connaissance de l'assemblée sans débat, ni vote.

--

DOSSIER N°2023 DM 2023 B 15 3

Rapporteur : M. Christophe Revil

Modification du règlement des aides d'assainissement non collectif, prorogation des aides aux transferts des compétence eau au bénéfice des communautés de communes, prorogations de subventions

Présentation du rapport par M. Revil

Interventions :

Mme Kazazian-Balestas regrette que des communes classées en communes urbaines comme Saint-Martin-le-Vinoux ou Bernin ne puissent pas profiter du dispositif d'aide qui est réservé aux communes rurales et demande à ce que le dispositif soit étendu à toutes les communes de l'Isère.

M. Barbier répond qu'il ne s'agit pas d'un nouveau dispositif et que la compétence eau et assainissement est exercée par la Métropole.

Mme Kazazian-Balestas indique que d'autres communes du département sont concernées par cette exclusion.

M. Revil précise que la moitié des communes de la métropole sont en zone rurale et peuvent prétendre au dispositif départemental. Grenoble-Alpes Métropole dispose de son propre règlement pour les communes urbaines. Il rappelle l'importance de l'aide apportée par le Département sur les zones peu denses et rurales.

M. Barbier poursuit en indiquant que la Métropole doit assumer ses compétences.

M. Strappazon fait remarquer que certaines collectivités classées en zones urbaines sont situées dans des intercommunalités qui n'accompagnent pas.

M. Barbier répond que les compétences eau et assainissement doivent être portées par les intercommunalités et non par les communes qui n'en ont pas les moyens.

M. Mulyk précise que la modification du dispositif départemental a pour vocation de traiter les cas très particuliers sur des zones peu denses et en déficit de moyens.

M. Barbier conclut en rappelant que le Département intervient alors même qu'il s'agit d'une compétence qui n'est pas la sienne.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

--

DOSSIER N°2023 DM 2023 B 16 4

Rapporteur : M. Cyrille Madinier

Prorogations de subventions agriculture

Présentation du rapport par M. Madinier

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

--

M. Perazio intervient concernant la situation et les difficultés que rencontre la filière nucicole de l'Isère suite à la dégradation des conditions climatiques et à la sécheresse de l'été. Il fait valoir la nécessité d'aider la profession avec des mesures adéquates.

M. Barbier indique que le Département étudiera avec bienveillance les demandes d'aide de la profession et des syndicats.

--

DOSSIER N°2023 DM 2023 B17 5

Rapporteur : M. Cyrille Madinier

Prorogations de subventions forêt

Présentation du rapport par M. Madinier

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DM 2023 B 20 6

Rapporteur : M. Vincent Chriqui

Un arbre un habitant en Isère – Création du règlement d'intervention de l'axe agricole et adaptation des règlements d'intervention des axes forestier et cadre de vie

Présentation du rapport par M. Chriqui

Interventions :

M. Barbier annonce que 2 amendements ont été déposés par le groupe IES et seront débattus après les interventions concernant le rapport.

M. Besson considère que les évolutions des règlements relatifs à l'axe forestier et l'axe cadre de vie vont dans le bon sens mais souhaiterait que le Département soit plus sensible aux besoins des communes situées en zone urbaine. Concernant l'axe agricole, il regrette que le dispositif proposé n'intègre pas de mesures concernant les haies existantes.

M. Longo précise que les zones urbaines ne sont pas oubliées et cite l'exemple de deux projets ayant bénéficié de subventions départementales sur la commune de Fontaine.

M. Chriqui rappelle que dans les zones denses, le dispositif vise à répondre à certaines situations et doit être adapté à l'environnement. Les objectifs des différents acteurs associés dans le projet sont convergents.

Mme Germain estime que le Département est en capacité de financer des opérations d'envergure. Elle rappelle l'urgence de la situation notamment les besoins d'îlots de fraîcheur dans les quartiers prioritaires et les zones fortement urbanisées.

M. Barbier constate l'absence actuelle de demande de subvention de la ville de Grenoble et précise que ces projets seront étudiés avec bienveillance. *(Il corrige ses propos par la suite, un dossier ayant été déposé par la Ville)*. Il souligne l'importance du plan de végétalisation des cours dans les collèges.

Mme Gerbier se félicite que la situation des collèges soit évoquée et mentionne la rénovation réussie du collège Fernand Léger à Saint-Martin-d'Hères. Elle craint toutefois que le Département ne freine les projets de végétalisation dans d'autres collèges en rénovation.

M. Barbier affirme que ce n'est pas le cas. L'action du Département s'inscrit dans le temps et il s'agit notamment de corriger des erreurs de projets de rénovation passés.

Mme Gerbier insiste sur la priorité devant être donnée aux communes en nécessité.

M. Barbier précise qu'il appartient aux maires de fixer leurs priorités.

M. Besson rappelle l'urgence de la situation et les travaux menés par la ville d'Echirolles en matière de végétalisation avec notamment deux projets. Il s'interroge sur l'absence de contrôle du bon développement des haies qui seront plantées.

M. Barbier réaffirme la nécessité d'agir dans les collèges les plus prioritaires. Il souligne que le Département agit dans le cadre du projet Un arbre, un habitant en Isère mais également par d'autres dispositifs.

M. Cucarollo indique qu'il est logique que les grandes villes ne présentent pas de dossiers, le dispositif ciblant les communes de strate moins importante.

M. Barbier précise que la ville de Grenoble peut déposer des dossiers et obtenir des financements au même titre que les autres communes.

M. Cucarollo affirme que le programme cible d'autres communes.

M. Barbier réfute cette affirmation et précise qu'il n'y a pas de ciblage des projets aidés. Il demande à ce que soient présentés les deux amendements portés par le groupe IES.

M. Cucarollo présente le premier amendement relatif au suivi scientifique des missions confiées par le Département à des tiers. Cet amendement a pour objectif la création d'un comité scientifique d'évaluation.

M. Chriqui s'interroge sur les pouvoirs de ce comité de contrôle et ses modalités de saisine par les citoyens. Il regrette la complexité administrative d'un tel processus.

M. Barbier rappelle que des contrôles sont effectués par le Département qui travaille par ailleurs en confiance avec ses partenaires et interlocuteurs.

Le Président fait procéder au vote sur l'amendement :

Abstentions (11) : M. Daniel Besson, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Eléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini

Pour (4) : M. Thierry Badouard, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Marie Questiaux

Contre (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

L'amendement est rejeté.

M. Cucarollo présente le second amendement relatif au bon suivi des missions confiées par le Département à des tiers, qui a pour objectif d'ajouter une obligation de production de bilans annuels d'exécution du programme par les bénéficiaires ainsi que l'organisation de réunions annuelles d'évaluation.

Mme Couvent souligne que l'objectif de l'amendement proposé est de préciser le contrôle exercé par le Département à l'image de ce qui peut être demandé pour le secteur médico-social.

M. Barbier souligne la mise en place depuis 2015 par le Département d'un service d'inspection et de contrôle. La demande portée par le groupe IES est différente.

Le Président fait procéder au vote sur l'amendement :

Abstentions (11) : M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Eléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. André Vallini

Pour (4) : M. Thierry Badouard, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Marie Questiaux

Contre (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

L'amendement est rejeté.

M. Cucarollo précise que le groupe IES s'abstiendra sur ce rapport.

Le Président fait procéder au vote :

Abstentions (4) : M. Thierry Badouard, M. Jérôme Cucarollo, Mme Pauline Couvent, Mme Marie Questiaux

Pour (52) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à l'unanimité

--

Le Président constate que le délai d'une heure permettant le dépôt de listes concurrentes pour les postes vacants au sein de la commission permanente est écoulé. Une seule liste ayant été déposée, les sièges vacants sont pourvus conformément à ladite liste. Mme Aurélie Vernay est élue 8^{ème} vice-présidente et M. Cyrille Madinier est élu 10^{ème} vice-président.

--

DOSSIER N°2023 DM 2023 D 07 7

Rapporteur : Mme Aurélie Vernay

Dotations annuelles de fonctionnement 2024 des collèges publics et cités mixtes

Présentation du rapport par Mme Vernay

M. Barbier excuse Mme Simon retenue par des obligations professionnelles et se félicite de la méthode de travail mise en œuvre.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DM 2023 F 31 8

Rapporteur : Mme Annick Merle

Présentation du rapport social unique 2021

Présentation du rapport par Mme Merle

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 DM 2023 F 31 9

Rapporteur : Mme Annick Merle

Dispositions Ressources Humaines

Présentation du rapport par Mme Merle.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DM 2023 F 32 10

Rapporteur : M. Julien Polat

Modalité de mise en œuvre de la protection fonctionnelle des agents du Département de l'Isère

Présentation du rapport par M. Polat

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DM 2023 F 32 11

Rapporteur : M. Julien Polat

Adaptation des commissions thématiques

Présentation du rapport par M. Polat

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DM 2023 F 32 12

Rapporteur : Mme Sandrine Martin-Grand

Bilan de la commande publique du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

Présentation du rapport par Mme Martin-Grand

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 DM 2023 F 32 13

Rapporteur : M. Julien Polat

**Compte rendu du Président sur l'exercice de sa délégation pour ester en justice
devant toutes juridictions**

Présentation du rapport par M. Polat

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 DM 2023 F 34 14

Rapporteur : M. Julien Polat

Rapport financier 2022

Présentation du rapport par M. Polat

Pas d'intervention.

Le Conseil départemental prend acte de la délibération.

--

DOSSIER N°2023 DM 2023 F 34 15

Rapporteur : M. Julien Polat

**SEM Territoires 38 : apport en compte courant d'associé et prise de participation au
capital de la SAS E.S.E.B**

Mmes Chardon, Gérin, Martin-Grand, Merle, et MM. Barbier, Duranton, Madinier et Queiros,
représentants du Département au sein de la SEM Territoires 38 quittent l'hémicycle.

La présidence est donnée à M. Polat qui présente le rapport.

Pas d'intervention.

M. Polat fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

--

DOSSIER N°2023 DM 2023 F34 16

Rapporteur : M. Julien Polat

Décision modificative pour l'exercice 2023

Retour dans l'hémicycle de Mmes Chardon, Gérin, Martin-Grand, Merle, et MM. Barbier, Duranton, Madinier et Queiros.

M. Barbier reprend la présidence de la séance.

Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Franck Benhamou, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc-Voutier, M. Olivier Bonnard, M. Christophe Borg, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, Mme Imen De Smedt, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, Mme Martine Faïta, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Fabien Mulyk, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, M. Gilles Strappazon, M. Christophe Suszylo, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay

ABSENTS - EXCUSÉS :

M. Robert Duranton donne pouvoir à M. Olivier Bonnard
M. Roger Marcel donne pouvoir à Mme Isabelle Mugnier
Mme Frédérique Puissat donne pouvoir à Mme Isabelle Dugua
Mme Sophie Romera donne pouvoir à M. Simon Billouet
Mme Catherine Simon donne pouvoir à M. Jean Papadopulo
M. Gérard Dézempte
M. Pierre-Didier Tchétché

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

Présentation du rapport par M. Polat

Interventions :

M. Barbier remercie M. Polat pour sa présentation et le travail réalisé.

M. Queiros souligne que la construction du budget primitif 2023 a été marquée par la fin de l'autonomie fiscale du Département. Il constate que concernant les recettes, les enveloppes de la TVA et de la TSCA augmentent avec un effet d'aubaine lié à l'inflation qui se fait au détriment de la solidarité nationale. Concernant l'évolution des taux de DMTO, la conjoncture s'inverse depuis quelques mois et la situation du recours à l'emprunt pour certaines communes s'aggrave.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il constate que le Département a pu faire face aux augmentations de ces dernières grâce à sa solidité financière. La décision modificative intègre les revalorisations salariales mais lui paraît insuffisante pour faire face à

l'aggravation de la situation économique et sociale. Il considère que les leviers de solidarité ne sont pas activés.

M. Badouard rappelle le vœu présenté par Mme Questiaux lors d'une précédente séance concernant l'autonomie financière des Départements qui n'a pas été entendu par l'Etat. Il souligne que l'inflation contribue à l'accroissement des recettes de la collectivité et que le Département a bénéficié de la baisse du nombre des allocataires du RSA. Il considère que la politique portée par la majorité départementale est excessivement prudente et que le Département pourrait faire plus pour les Isérois au vu de sa capacité d'autofinancement. Il constate les difficultés rencontrées par les organisations partenaires du Département et fait valoir que le soutien aux structures en précarité devrait être la priorité politique au lieu de la diminution de l'encours de la dette.

M. Bessiron souligne le financement supplémentaire accordé au Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère (SDIS) par la décision modificative. Il adresse ses remerciements au SDIS fortement mobilisé.

Mme Gérin remercie le Département concernant le soutien apporté au SDIS et met en avant l'attention de ce dernier à sa bonne gestion financière permettant la mise en œuvre d'un service public efficace et efficient.

M. Barbier souligne que l'augmentation de la capacité financière du Département est due à sa bonne gestion. Il insiste sur l'aide apportée aux communes et aux salariés des structures partenaires.

M. Polat considère que la position tenue par l'opposition est paradoxale. La solidité financière du Département ne pourrait plus être mise en avant si celui-ci dépensait à l'excès. Il valorise l'action du Département qui n'agit pas que par le biais de ses partenaires mais a également créé des postes depuis 2015 et qui est le premier partenaire des communes et collectivités.

M. Barbier se félicite des relations du Département avec ses partenaires publics et privés et rappelle les exigences sur le service rendu et le contrôle de l'argent public.

Le Président fait procéder au vote :

Contre (15) : M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazon, M. André Vallini

Pour (41) : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

La délibération est adoptée à la majorité

--

La séance se termine à 11h55.



M. Jean-Pierre Barbier
Président du Conseil départemental


M. Julien Polat
Secrétaire de séance